



# SAINT-MALO FESTIVAL INTERNATIONAL DU LIVRE ET DU FILM

## Etonnants Voyageurs



## REGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES ETONNANTS VOYAGEURS 2012

### PRINCIPE DU CONCOURS

#### Article 1 :

Dans le cadre du Festival international du livre et du film "Saint-Malo Étonnants Voyageurs" qui aura lieu du 26 au 28 mai 2012 à Saint-Malo, un concours de nouvelles est organisé pour les jeunes de 11 à 18 ans résidant en France Métropolitaine, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à La Réunion, avec l'agrément du ministère de l'Éducation nationale et le soutien des Espaces Culturels E. Leclerc.

- Le principe du concours consiste à imaginer une nouvelle de deux à quatre pages, à partir d'un des deux sujets (composé chacun d'un incipit ET d'une illustration) proposés par François Place, parrain du concours 2012.

#### Article 2 :

##### Conditions de participation

- Ce concours est ouvert aux jeunes de 11 à 18 ans (11 ans révolus et moins de 19 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2012) résidant en France métropolitaine ou dans les DOM et TOM, ou bien scolarisés dans un établissement dépendant du Ministère français de l'Éducation nationale.

- Une dérogation pourra être accordée aux élèves de 6<sup>e</sup> âgés de moins de 11 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et aux élèves de plus de 19 ans scolarisés dans l'enseignement secondaire. Elle est à demander par mail à [concours.nouvelles@etonnants-voyageurs.com](mailto:concours.nouvelles@etonnants-voyageurs.com) et à joindre impérativement à la nouvelle.

- La participation au concours est strictement individuelle : aucune nouvelle écrite collectivement ne pourra être retenue.

### INSCRIPTION

(jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2012)

#### Article 3 : Modalités

- Une inscription individuelle est obligatoire pour chaque candidat. Le formulaire d'inscription est accessible sur le site du festival [www.etonnants-voyageurs.com](http://www.etonnants-voyageurs.com) (rubrique « Concours de nouvelles »).

- Le formulaire d'inscription permet également aux enseignants d'inscrire des élèves, avec leur propre adresse e-mail. La rédaction de la nouvelle devra cependant rester strictement individuelle.

- Une adresse e-mail valide pendant toute la durée du concours sera exigée.

- La date limite d'inscription pourra être reportée de quelques jours sur simple décision de l'association organisatrice.

#### Article 4

##### Confirmation de l'inscription

- Chaque candidat inscrit sur le site internet recevra immédiatement sur son adresse e-mail une confirmation de son enregistrement ainsi qu'un numéro d'inscription. Ce numéro sera indispensable pour envoyer la nouvelle. Toute nouvelle reçue ne comportant pas de numéro d'inscription ne sera pas considérée comme valide.

- Tout numéro d'inscription est strictement individuel. Aucun échange ni aucune cession de numéro entre candidats ne sera possible.

### ENVOI DE LA NOUVELLE

(jusqu'au 15 février 2012)

#### Article 5 :

- Les textes devront être envoyés le 15 février 2012 au plus tard, le

cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Concours de nouvelles  
Festival Etonnants Voyageurs  
24 avenue des français libres  
35 000 Rennes**

#### Article 6 : Présentation

Chaque nouvelle envoyée:

- > Sera dactylographiée
- > Se composera d'au minimum 2 pages et d'au maximum 4 pages (1 recto verso = 2 pages)
- > Proposera une suite cohérente à l'un des deux sujets
- > Commencera impérativement par la dernière phrase de l'incipit choisi, recopiée intégralement.
- > Comportera un titre
- > Sera imprimée dans une police lisible, en couleur noire uniquement
- > Ne comportera aucune illustration ni décoration
- > Les pages de chaque nouvelle seront numérotées et agrafées mais non reliées.
- > Aucun élément permettant d'identifier le candidat ou son établissement ne devra apparaître sur les nouvelles.

#### Modalités d'envoi :

- Chaque nouvelle devra être envoyée en 2 exemplaires distinctement séparés
- Chaque nouvelle devra être accompagnée d'un seul exemplaire de la page de garde (disponible en téléchargement sur le site internet du festival [www.etonnants-voyageurs.com](http://www.etonnants-voyageurs.com), rubrique « Concours de nouvelles » dûment complété et signée par le représentant légal du candidat.
- Les candidats ayant bénéficié d'une dérogation devront la joindre à la nouvelle.
- Tous les textes ne répondant pas strictement à ces critères seront disqualifiés avant d'être présentés aux jurys.

## SELECTION DES NOUVELLES

### Article 7 :

Ce concours se déroulera en deux étapes :

- L'étape académique ouverte à tous les candidats
- L'étape nationale, réservée aux 1ers lauréats de l'étape précédente.

### 1/ L'étape académique

### Article 8 :

#### Composition des comités de sélections des nouvelles

- Pour chaque académie dénombrant plus de 80 participants, un jury académique, constitué par les rectorats d'académie concernés, se réunira afin de choisir les 5 textes lauréats de l'académie et les classer du 1<sup>er</sup> au 5<sup>e</sup>.

- Les académies dénombrant moins de 80 participants seront regroupées dans des sections « inter-académiques ». Les textes des candidats seront répartis de manière homogène au sein de jurys dits « inter-académiques » constitués par l'association Étonnants Voyageurs.

Seuls les auteurs des textes classés 1<sup>ers</sup> de chaque groupe participeront à la finale nationale. . Les académies comptant plus de 200 nouvelles reçues auront le droit de noter deux nouvelles 1ères ex-aequo, ce qui leur permettra de présenter deux candidats à la finale nationale.

### Article 9 :

#### Prix des lauréats académiques

- Les 5 lauréats de chaque académie ou « inter-académie » recevront un bon d'achat de 50 euros (à valoir dans les Espaces Culturels E.Leclerc et dans les rayons culturels des magasins E.Leclerc). Ces lauréats recevront leur récompense par courrier, sous quatre semaines, accompagnée d'un diplôme.

- Sous réserve de leur envoi par les lauréats, toutes les nouvelles lauréates seront disponibles en téléchargement sur le site internet du festival.

### Article 10 :

#### Diffusion des résultats

- Les noms des lauréats de l'étape académique seront diffusés sur le site internet du festival mi-avril 2012. Aucune annonce individualisée ne sera faite auprès des candidats non lauréats.

-Tous les lauréats de l'étape académique seront avisés personnellement de leur admissibilité ou non à l'étape nationale par e-mail ou par courrier.

### 2/ L'étape nationale

(réservée aux 1ers lauréats de l'étape académique)

### Article 11 :

Le jury national 2012 sera présidé par François Place et constitué de partenaires et amis du concours, ainsi que de professionnels du monde de l'édition. Ce jury établira un classement des textes et élira les finalistes nationaux.

### Article 12 :

#### Prix des lauréats nationaux

- Les finalistes nationaux seront invités à participer au Festival "Saint-Malo Étonnants Voyageurs 2012", du 26 au 28 mai 2012, avec deux membres de leur famille. L'ensemble des frais de transport, d'hébergement et de restauration seront pris en charge.

- Une remise des prix sera organisée pendant le festival et dotera les lauréats nationaux de bons cadeaux et de livres.

- Une Master Class d'écriture leur sera également proposée pour retravailler leurs nouvelles avec des professionnels.

- une édition (numérique ou « papier ») sera réalisée à partir des textes retravaillés.

## POUR TOUS LES PARTICIPANTS

### Article 14 :

La valeur globale des prix académiques et nationaux s'élève à un montant de 5 000 euros minimum.

### Article 15 :

#### Droits de diffusion des nouvelles

Les participants autorisent l'association "Étonnants Voyageurs" et ses partenaires à publier leurs textes (en mentionnant le nom de l'auteur) dans tout support assurant la promotion et la publicité de ce concours, sans contrepartie financière.

### Article 16 :

#### Clause d'annulation

Si pour des raisons internes ou externes, l'organisation devait être conduite à annuler le concours, sa responsabilité ne pourrait être retenue.

### Article 17 :

Toute personne peut, dans les conditions de l'article 5 de la loi du 29.06.1989, obtenir gratuitement un exemplaire du présent règlement en écrivant à l'association :

**Concours de nouvelles  
Festival Etonnants Voyageurs  
24 avenue des français libres  
35000 Rennes**

ou à :

**Maître Jean-Yves Colin  
Huissier de Justice  
20 rue Jean-Marie Savatte  
BP 33  
35260 CANCALE**

chez qui il a été déposé.

(Remboursement du timbre au tarif lent sur demande)